

## Retour des trousse d'économie d'eau potable gratuites et des barils récupérateur d'eau de pluie à prix modique

*La Corporation de protection de l'environnement et la Ville de Sept-Îles sont fières d'offrir aux citoyens de Sept-Îles des trousse d'économie d'eau potable, ainsi que des barils récupérateurs d'eau de pluie.*

**Sept-Îles, le 10 avril 2015** – Dans le cadre du Jour de la Terre, la Corporation de protection de l'environnement (CPESI), avec le soutien de la Ville de Sept-Îles, est fière d'annoncer le retour du programme de trousse d'économie d'eau potable proposé par Hydro-Québec et Solutions Écofitt, ainsi que le retour du programme de barils récupérateur d'eau de pluie à prix modique.

Les citoyens de Sept-Îles pourront ainsi se procurer une trousse d'économie d'eau gratuitement (une valeur de 22 \$ à 30 \$) et/ou un baril récupérateur d'eau de pluie au coût de 30 \$ (une valeur de 115 \$).

### **Trousses d'économie d'eau potable**

Au total, environ 400 trousse d'économie d'eau potable seront disponibles gratuitement. Il sera possible de choisir entre quatre modèles de trousse, chacune contenant une pomme de douche homologuée WaterSense®, un aérateur de robinet limitant le débit homologué WaterSense® pour la salle de bain et un autre pour la cuisine, un ruban de téflon ainsi qu'un sac débitmètre pour mesurer la consommation d'eau avant et après l'installation des nouveaux produits. Chaque trousse s'installe facilement. Une garantie de 10 ans est offerte sur les produits.

Pour profiter de cette offre les Septiliens devront, à compter du 15 avril prochain, se rendre à l'adresse suivante pour commander leur trousse: [www.hydroquebec.com/economiser-eau](http://www.hydroquebec.com/economiser-eau). Lors de la commande, il faudra inscrire le code promotionnel suivant : **7iles2**. L'offre est valide jusqu'au 31 décembre 2015 ou jusqu'à épuisement des stocks. La limite est d'une trousse par adresse civique.

Grâce à cette trousse, les résidents devraient observer une réduction de 40 % de la consommation d'eau, soit des dizaines de milliers de litres d'eau économisés chaque année, ainsi qu'une réduction des coûts d'électricité liés au chauffage de l'eau, tout ceci, sans nuire à leur confort. Rappelons que c'est dans la salle de bain que l'on utilise environ 65 % de notre eau et que le chauffage de l'eau représente jusqu'à 20 % de la facture d'électricité. (Sources : Hydro-Québec et Ville de Montréal)

### **Programme de barils récupérateur d'eau de pluie**

Après le succès des années dernières, le programme de barils récupérateur d'eau de pluie à prix modique est de retour! Les personnes intéressées devront en faire l'achat chez BMR Lauremat, seul détaillant autorisé, à partir du dimanche 10 mai. Cette année encore, 235 barils sont disponibles et le programme est valide jusqu'à épuisement des stocks. La subvention de 85 \$ sera appliquée

directement à la caisse après les vérifications d'éligibilité d'usage. L'achat d'un seul baril par résidence sera autorisé.

Ce programme de subvention permet non seulement d'économiser l'eau potable pour l'arrosage et le nettoyage, mais aussi de réduire les eaux de ruissellement aux égouts municipaux et, par conséquent, les risques de refoulement ou de débordement des étangs aérés. Cela représente une intéressante opportunité pour les citoyens de Sept-Îles de participer concrètement à l'assainissement de leur environnement.

Rappelons que la consommation d'eau potable double pendant la période estivale alors que l'apport en eau peut diminuer pendant cette même période. L'arrosage est l'une des principales raisons de cette forte consommation. Mentionnons qu'un seul boyau d'arrosage a un débit de 1000 l/heure, alors récupérer l'eau de pluie peut nous faire diminuer significativement notre consommation d'eau potable. Un seul baril peut nous faire économiser de 600 à 800 l d'eau par mois. Puisque l'eau de pluie est douce et non chlorée, elle est idéale pour les plantes.

### **À propos de la Corporation de protection de l'environnement de Sept-Îles**

À l'avant-garde, la Corporation de protection de l'environnement de Sept-Îles (CPESI) a été la première corporation environnementale paramunicipale et sans but lucratif à voir le jour au Québec, et ce, en 1979. Depuis plus de trente ans, elle continue de sensibiliser la population à l'importance du développement durable, à la protection de l'environnement et la préservation des ressources.

- 30 -

### **Pour de plus ample information, veuillez communiquer avec :**

Pascale Godin

Agente de développement de projets

418-962-1316 poste 2 ou [pgodin@cpesi.org](mailto:pgodin@cpesi.org)